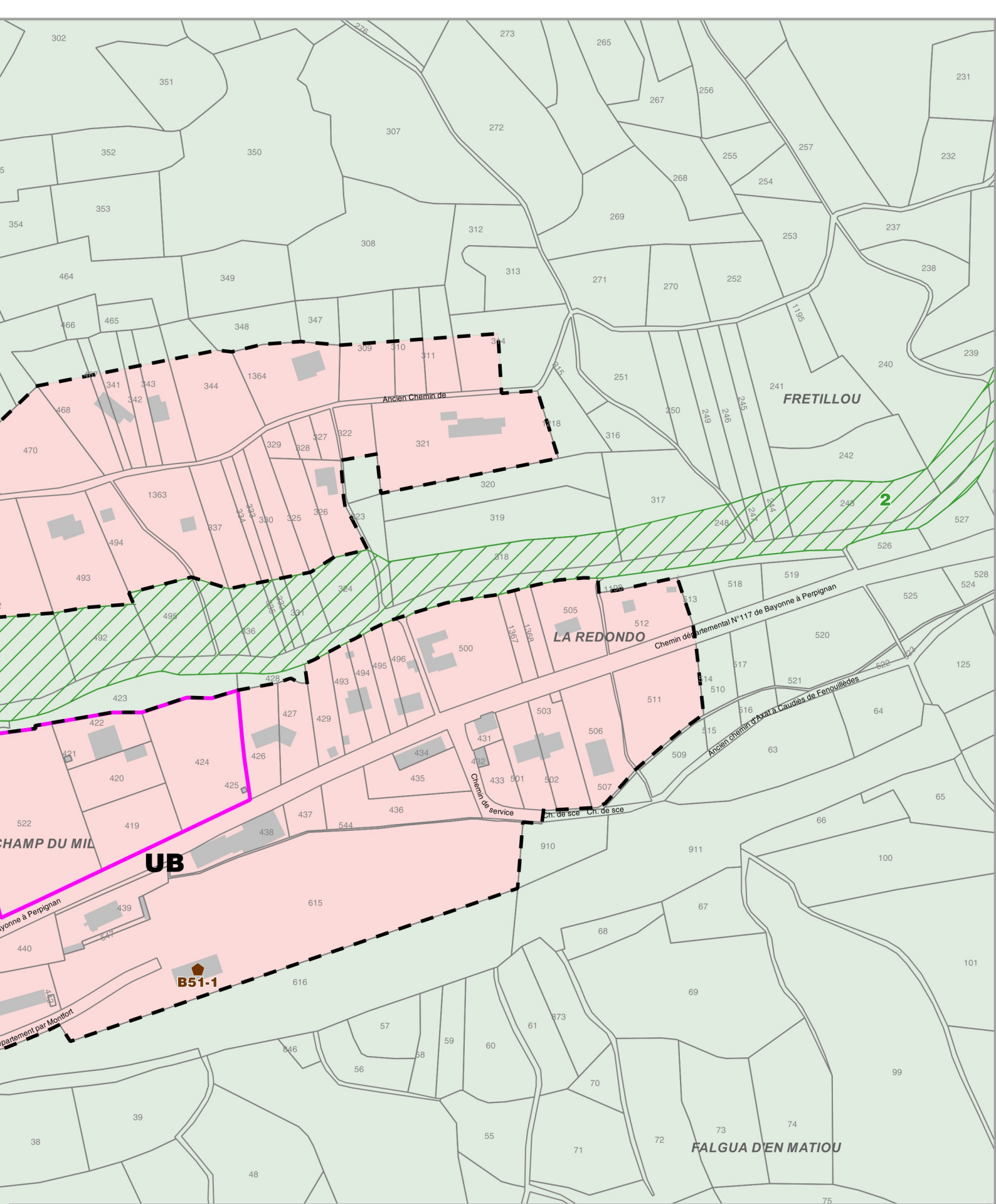




	Zone Urbaine
	Zone à Urbaniser (ouverte à l'urbanisation)
	Zone à Urbaniser (bloquée)
	Zone Agricole
	Zone Naturelle
	Limite de zone
	Emplacement Réservé
	Elément ou secteur identifié au titre de l'article L.151-19 pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural
	Secteur identifié au titre de l'article L.151-23 pour des motifs d'ordre écologique
	Bâtiment ou ensemble de bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination
	Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL)
	Secteur protégé en raison de la richesse du sol ou du sous-sol
	Secteur sur lequel la hauteur maximale des constructions est majorée
	Secteur d'orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
	Secteur sur lequel une opération d'aménagement d'ensemble est imposée

- ● ● Limite communale
- Limite parcellaire
- Bâtiment

Règlement graphique

Communauté de Communes des Pyrénées Audoises

Commune de Puilaurens : Puilaurens - Lapradelle

Échelle : 1/2500ème (au format A1)

